

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2013.

Date de convocation : 04 novembre 2013.

Publication : 19 novembre 2013

Le quinze novembre deux mille treize, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire.

Présents : MM DESMOULINS, GOESSENS (arrivé au point 2), SRACZYK, CARDON, LAMY, THIEUX, et Mmes CUREAUX, LOUP HAUSCH (arrivée au point 2), FERRET et COIGNY.

Absents : MM DECK, TANNIERES, MAUFROID.

Ont donné procuration : M DECK à Mme COIGNY, M TANNIERES à M DESMOULINS, M MAUFROID à M CARDON, M GOESSENS à M LAMY.

Secrétaire de séance : M THIEUX.

Adoption du compte rendu de la séance du 24 septembre 2013.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

Néant.

1. Personnel : Modification du régime indemnitaire du personnel.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** le régime indemnitaire des agents de la commune ainsi qu'il suit :

1. IHTS : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Grade	Adjoint technique
-------	-------------------

2. IFTS : Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Grade	Montant annuel de référence	Coefficient (0 à 8)	Nombre d'agents	Crédit global
Rédacteur (à partir de l'échelon 6)	857,82 €	3	1	2 573,46 €

3. IAT : Indemnités d'administration et de technicité.

Grade	Montant annuel de référence	Coefficient (0 à 8)	Nombre d'agents	Crédit global
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	449,28 €	4	3	5 391,36 €

4. IEMP des personnels de la filière technique (indemnité d'exercice de mission des préfectures).

Grade	Montant annuel de référence	Nombre d'agents	Crédit global
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 143 €	3	3 429 €

5. Prime de fonctions et de résultats.

Grade	Montant annuel de référence	Coefficient	Crédit global
Attaché	Part fonctionnelle : 1 750 €	(1 à 6) : 3	5 250 €
	Part résultats individuels : 1 600 €	(0 à 6) : 3	4 800 €

2. Transport : Service de transport des personnes au super marché.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne son accord de principe** pour la création d'un service de transport des personnes au super marché de Béthisy Saint Pierre, une fois par semaine, le vendredi.
- **Fixe** le tarif à 1,50 € pour un aller-retour hebdomadaire.
- **Dit** que le déficit sera pris en charge sur le budget communal.
- **Soumettra** au Trésorier Municipal ce dossier afin de créer une régie de recette.
- **Dit** que le règlement du service sera présenté au conseil lors d'une prochaine séance.

3. Voirie : Demande de réfection complète au Conseil Général de l'Oise de la RD 123.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** auprès du Conseil Général de l'Oise la réfection complète de la RD 123 à Saintines.

4. Budget communal : Décision modificative n°4.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Procède** à la Décision modificative n°4 du budget communal ainsi qu'il suit :

Investissement – Recettes - Chapitre 041 - article 2151 :+ 25 000 €

Investissement – Dépenses – Chapitre 041 – article 2762 : + 25 000 €

5. Urbanisme : Convention avec l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M le Maire à signer avec l'Etat, une convention de mise à disposition pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

6. Vidéo protection : Demande de subvention au titre de l'Etat (FIPD) pour 2013.

Pas de délibération

7. Vidéo protection : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise

Pas de délibération

8. Scolarité : séjour classe de neige en 2014.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de classe de neige pour 2014 présenté par la Directrice de l'école Louis Collas,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le projet de séjour « classe de neige » 2014 présenté par la Directrice de l'école de Saintines en partenariat avec le SMIOCE.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2014 pour un montant maximum de 22 200 €.
- **DIT** que la participation financière des familles est fixée à 300 € par enfant.
Cette participation sera payable en trois fois (janvier 2014, février 2014 et mars 2014) pour un montant de 100 € à chaque échéance. A la demande expresse des familles un échelonnement supplémentaire sera possible (maximum 10 mois).
- **DIT** que la commune émettra les titres de recettes correspondants aux participations des familles.
- **Dit** que la commune pourra percevoir des participations d'associations, de comité d'entreprise, ou de CCAS, en diminution de certaines participations familiales.

Questions et informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.